



DOSSIER D'ADHESION

« LOIRE & SAVEURS »



« Loire & Saveurs » est une démarche collective proposée aux artisans des Métiers de Bouche de la Loire et s'articulant autour :

- du respect de la charte **d'excellence** « Loire & Saveurs ».
- de l'adhésion à l'association Loire et Saveurs, association de **promotion de l'artisanat de l'alimentation de la Loire**, et représentant la marque collective « Loire et Saveurs ».
- de la participation au guide « La Loire en tête » en partenariat avec les restaurateurs et les viticulteurs de la Loire.
- de l'adhésion au site internet « Loire et Saveurs ».
- de l'animation de réseaux sociaux liés à la promotion de l'association et de ses adhérents.

DOSSIER DE CANDIDATURE A RETOURNER AVANT LE 15 octobre 2022

Nom de l'entreprise :



VOTRE SPECIALITÉ

Nom de votre spécialité :

.....

Racontez-vous et / ou racontez votre spécialité (quel homme / quelle femme êtes-vous ? décrivez votre spécialité, racontez votre histoire avec votre spécialité, votre lien de proximité, ...) * :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

* Le texte ci-dessus sera repris en rédactionnel dans le guide « La Loire en tête ».



VOTRE ENGAGEMENT

En participant à Loire et Saveurs,

- Vous acceptez de respecter la charte **d'excellence** et le règlement intérieur Loire et Saveurs (voir en page suivante).
- Vous vous engagez à régler votre participation financière d'un montant de 250€, incluant votre adhésion à l'association Loire et Saveurs et votre droit annuel à la parution dans le guide « La Loire en tête », le site internet Loire et Saveurs, la mise en avant de votre actualité sur les réseaux sociaux.
- Vous apparaissez automatiquement dans le guide « La Loire en tête » ouvrage de référence ligérien, diffusé à 8000 exemplaires.

Tourner S.V.P.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ARTISANS « LOIRE & SAVEURS »

- ❖ Les adhérents de « Loire & Saveurs » sont des artisans **inscrits au Répertoire des Métiers du département de la Loire.**
- ❖ Issues du **savoir-faire** et de la **créativité des artisans**, les spécialités retenues par le Comité de Sélection, présentent un **caractère unique lié au terroir de la Loire.**
- ❖ **Les artisans élaborent leurs spécialités** de façon non industrielle dans leurs ateliers situés **dans le département de la Loire**, en maîtrisant chacune des étapes de fabrication.
- ❖ Les adhérents **sélectionnent rigoureusement et respectent les matières premières** entrant dans la composition des spécialités.
- ❖ Les adhérents **respectent la réglementation en vigueur** dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité alimentaire,
- ❖ Les adhérents **acceptent les contrôles** qui sont diligentés par le Comité de Sélection.
- ❖ Les spécialités sont **commercialisées tout ou partie dans la Loire, directement par les adhérents aux consommateurs**, aux conditions, lieux et horaires indiqués dans les fiches de chacun.
- ❖ Les adhérents s'engagent à un **accueil chaleureux** et à **conseiller les clients**. Ils font découvrir aux visiteurs leur métier avec des démonstrations de fabrication et dégustations quand c'est possible.

ANNEXE – REGLEMENT INTERIEUR :

- Chaque adhérent s'engage à diffuser lui-même le guide et les autres supports de communication de « Loire & Saveurs » ainsi qu'à afficher la charte en un lieu visible des clients.
 - Chaque adhérent s'acquiesce du montant de la participation financière, fixée à 250€.
 - Tout nouvel adhérent s'engage à participer à la soirée de lancement officielle du nouveau guide Loire et Saveurs et à faire déguster sa spécialité à cette occasion.
 - L'adhérent s'engage à restituer les outils de promotion « Loire & Saveurs » en cas de retrait ou de radiation.
- Il s'engage, dans ce cas, à ne plus utiliser le logo « Loire & Saveurs », sous peine de poursuite.



J'accepte de respecter la charte d'engagement et le règlement intérieur ci-dessus.

Je m'engage à régler ma participation financière d'un montant de 250€.

Date et signature du chef d'entreprise :